



**RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF  
EXERCICE 2025**

# Table des matières

PRESENTATION SYNTHETIQUE .....	3
SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....	4
Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 440 000,00€.....	4
Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 115 401,00€.....	4
Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 694 590,00€.....	4
Fiscalité locale – Chapitre 731 : 20 590 346,00€.....	4
Les dotations & participations– Chapitre 74 : 8 702 636,00€.....	5
Les autres produits de gestion courante– Chapitre 75 : 58 000€.....	6
Les produits financiers – Chapitre 76 : 17 124,00€.....	6
Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 30 000,00€.....	6
Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 179 936,53 € .....	6
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	7
Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 182 820,00 €.....	7
Les charges de personnel – Chapitre 012 : 22 986 931,00 € € .....	7
Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 10 000,00€.....	8
Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 4 122 329,00€.....	8
Les charges financières – Chapitre 66 : 500 000,00 €.....	8
Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 68 591,00€ .....	8
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 500 000,00 € - Recettes : 460 000,00 € ...	9
Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 7 917 362,53 € .....	9
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	10
Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 14 333 503 € .....	10
Les autorisations de programme votée par opération : 8 844 832€.....	10
Les nouvelles opérations d'équipement : 3 769 051€.....	10
Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 75 500,00 €.....	11
Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 644 120,35€.....	11
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 110 000,00 €.....	11
Les participations- Chapitre 26 : 85 100,00€ .....	11
Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 38 000,00€ .....	12
Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 : 88 300,00 € en dépenses .....	12
Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2023 reporté – chapitre 001 – 2 600 220,28 €.....	12
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT .....	13
Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 7 917 362,53 €.....	13
Cessions – Chapitre 024 : 462 000,00€.....	13
Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 703 077,06 € : .....	13
Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 1 014 009,00 € au BP ; 2 171 263,57 € en RAR .....	13

Les restes à réaliser : 2 171 263,57 € :.....	14
Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 750 000,00€.....	14
Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 109 112,00 € .....	14
Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45412 : 88 300,00 en recettes .....	14
Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 460 000,00 € - Recettes : 2 500 000,00 € .	14
Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 1 000 000,00€ en dépenses et en recettes .....	15
EQUILIBRE DU BUDGET 2024.....	16

## PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le budget primitif 2025 a été conçu dans le contexte et les perspectives qui ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires le 6 février dernier.

### 1 Le recours à l'emprunt

Il est proposé de recourir à l'emprunt en 2025 à hauteur de 3 millions d'euros alors que le remboursement anticipé du capital de la dette de l'exercice est de 2,130 € millions d'euros.

L'encours total augmentera donc de 870 K€.

### 2 L'évolution des Impôts Directs

Le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 1.68 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre. Ce mécanisme de revalorisation ne s'appliquera qu'aux bases des taxes foncières.

Les taux d'impositions resteront inchangés.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### **Les atténuations de charges – Chapitre 013 : 410 000,00€**

Ce chapitre retrace les remboursements sur rémunérations tels que les indemnités journalières versées par les assureurs. Le montant de cette inscription est ajusté en 2025 à la consommation des crédits en 2024 (-30K€).

#### **Les produits des services, du domaine, et ventes diverses– Chapitre 70 : 2 317 200,00 €**

Ce chapitre regroupe, entre autres, les droits d'entrée dans les services publics, les produits relatifs à l'occupation ou à l'utilisation du domaine public, les concessions cimetières, les produits de la restauration. Ce chapitre regroupe également les frais refacturés dans le cadre de convention au CCAS ou à d'autres structures.

Le montant attendu pour 2025 dépasse les prévisions budgétaires pour 2024 (2118K€ en 2024, 2317K€ en 2025).

S'agissant des produits des services, les prévisions s'établissent autour de 1710K€, soit une hausse de 170K€ par rapport aux estimations 2024. Les recettes attendues des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaires sont revues à la hausse pour suivre les réalisations. Les autres produits des services sont stables, à l'exception des recettes de la restauration administrative (+50K€).

Les refacturations de la Ville à ses partenaires évoluent à la marge avec la prise en compte dans le cadre budgétaire des refacturations complémentaires auprès des partenaires sportifs et culturels (+25K€).

#### **Les impôts et taxes– Chapitre 73 : 6 723 924,00 €**

Ces recettes proviennent des contribuables sottevillais. Ce chapitre désigne désormais principalement les recettes issues de la fiscalité dite reversée : en effet, les recettes fiscales liées à la fiscalité locale sont isolées dans un chapitre à part.

Les montants de fiscalité reversée sont très stables dans le temps, et il n'est donc pas attendu d'évolution ni sur l'attribution compensatoire versée par la Métropole (5540K€), ni sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (164K€), ni sur le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) (460K€). Seule l'inscription relative à la dotation de solidarité communautaires (558K€) est revue à la hausse afin de prendre en compte l'abondement métropolitain visant à mieux soutenir les communes (+29K€).

#### **Fiscalité locale – Chapitre 731 : 21 305 269,00 €**

Ce chapitre budgétaire regroupe la fiscalité directe locale (taxes foncières et taxes d'habitation principalement), les droits de mutation, la taxe sur la consommation finale d'électricité, les droits de place, la taxe sur la publicité extérieure.

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, le produit fiscal n'évoluera que par la seule revalorisation des bases de 1.68 %, soit le dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives rendu par l'Insee en novembre dernier. Le montant de cette recette est estimé à ce stade à 18 784 245 € auquel il faut ajouter 1 173 665 € au titre du coefficient correcteur, soit 19 957 910 €. Il est à noter que cette somme intègre la taxe foncière sur le bâti (18 215K€) sur le non bâti (26K€), la taxe d'habitation sur les logements secondaires (272K€) ainsi que, pour la première fois, la taxe d'habitation sur les logements vacants (268K€). Ces montants sont estimatifs car la notification par les services de l'Etat de la fiscalité pour l'année à venir n'est généralement reçue que fin mars, soit à une date trop tardive pour permettre son inscription lors du vote initial du budget.

L'estimation retenue pour les droits de mutation est de nouveau revue à la baisse (-100K€), soit 650K€ au regard des réalisations qui se sont de nouveau ralenties en 2024. La TLPE est attendue stable soit 25K€.

## **Les dotations & participations– Chapitre 74 : 9 129 133,00 €**

Ce chapitre budgétaire retrace, d'une part, les versements reçus par la collectivité au titre des **dotations de l'Etat**, et, d'autre part, les **participations reçues de divers tiers**.

### Les dotations & participations de l'Etat

La loi de finances pour 2025 a statué sur la répartition des dotations de l'Etat, en premier lieu desquelles celles composant la Dotation Globale de Fonctionnement. La complexité du calcul de répartition des dotations ne permet pas d'établir avec certitude les montants à percevoir. Le budget pour 2025 prévoit une reconduction des crédits reçus en 2023, soit 5 376K€ (+176K€ par rapport au budget primitif pour 2023).

Les compensations fiscales perçues au titre des exonérations décidées par le gouvernement devraient se traduire par des recettes en hausse de 22K€ par rapport au réalisé 2024, car ces compensations suivent la progression des bases fiscales (cf plus haut).

En revanche, les autres dotations accusent une diminution, notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (-14K€ par rapport au BP2024).

<b>Dotations et participations de l'Etat</b>		<b>CA2024</b>	<b>BP2025</b>
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	Dotation Forfaitaire (compte 7411)	3 528 773 €	3 528 773 €
	Dotation de Solidarité Urbaine (compte 74123)	1 737 774 €	1 737 774 €
	Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127)	251 600 €	251 600 €
<b>Compensations fiscales</b> (comptes 74833) <i>Elles viennent financer le manque à gagner des collectivités pour certains abattements ou exonérations (constructions neuves, dégrèvements de taxes bénéficiant aux personnes non imposables sur le revenu, etc...)</i>		1 315 739 €	1 337 759 €
<b>Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (comptes 748312)</b>		41 004 €	41 004 €
<b>Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (comptes 74836)</b>		123 122 €	123 122 €
<b>Autres dotations nationales</b> (comptes 744 à 7471, autres comptes 748) <i>(Contrats Uniques d'Insertion, élections, contrat ville, dotation générale de décentralisation, dotations réforme taxe professionnelle, dotation pour les titres sécurisés, etc)</i>		341 128 €	277 643 €
<b>Total</b>		<b>7 339 140 €</b>	<b>7 297 675 €</b>

### Les participations reçues de divers tiers

Elles proviennent, d'une part, de nos partenaires institutionnels (Région, Département, Communes, Métropole) qui ont été sollicités pour apporter leur soutien financier pour les diverses manifestations organisées par la Ville, ou avec lesquels sont établies des conventions de partenariat, et, d'autre part, des participations de la CAF consécutives à des engagements conclus avec la Ville (contrat enfance jeunesse, prestations ordinaires).

S'agissant des collectivités, pour 2025, les conventions de partenariat établies avec la Région devraient engendrer des recettes similaires aux réalisations en 2024, soit 48K€. S'agissant du département, la somme est estimée à 40K€.

Les sommes attendues des autres partenaires de la Ville, principalement la CAF, sont attendues en hausse en 2025 par rapport au budget 2024 (+16%).

Le montant attendu de la CAF est réévalué de 100K€ au regard des réalisations 2024 : la majeure partie des recettes de la CAF peuvent être évaluées en amont et dépendent de la fréquentation ; en revanche, il est bien plus complexe d'évaluer les bonifications liées aux caractéristiques sociales des usagers, ce qui explique ce décalage entre les prévisions et les réalisations. Enfin l'année 2025 sera marquée par la reconduction de l'agrément de la maison citoyenne Buisson comme espace de vie sociale, mais également par la perception d'un fonds d'amorçage visant à agréer la maison citoyenne Voltaire.

Enfin, il est à noter l'inscription de recettes à hauteur de 123K€ relatives au projet de contractualisation avec l'éco-organisme Alcome qui valorise la collecte des mégots de cigarette.

### **Les autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 62 550€**

Ils comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant des locations de bâtiments et de terrains appartenant à la Ville et mis à disposition de différents tiers.

### **Les produits financiers – Chapitre 76 : 12 214,00€**

Ce montant de recettes est constitué de la quote-part des intérêts que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences.

### **Les produits exceptionnels – Chapitre 77 : 230 000,00€**

Les recettes de ce chapitre sont constituées des indemnités de sinistre ou diverses opérations comptables.

La somme de 230 000€ est inscrite afin de prendre en compte les remboursements effectués dans le cadre du contrat de chauffage. En effet, le titulaire évalue une consommation annuelle de gaz dont le montant est estimé à partir de l'indice des prix du mois de janvier. En début d'exercice suivant, il rembourse au regard des consommations et du prix réel de la molécule. Cette somme correspond donc au remboursement au regard des consommations et du prix réel pour 2024. Il est à noter que le marché de chauffage arrive à son terme en 2025 et qu'une consultation sera menée dans le courant de l'année, dont l'un des enjeux sera de modifier les conditions de facturation.

Il est à noter que les cessions de patrimoine sont budgétairement inscrites dans un chapitre budgétaire spécifique en investissement mais seront comptablement réalisées sur celui-ci. Cette particularité vise à éviter que la vente de patrimoine serve à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

## **Résultat de fonctionnement antérieur reporté – Chapitre 002 : 8 591 047,42 €**

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

## **Les charges à caractère général – Chapitre 011 : 9 000 995,00 €**

Ce chapitre globalisé regroupe les comptes 60, 61, 62 (sauf 621) ; 635, 637 et 713. Y sont comptabilisées toutes les dépenses indispensables à l'entretien des bâtiments et au fonctionnement des différents services, à savoir les achats (fluides et fournitures), l'intervention de prestataires de services extérieurs et le paiement des impôts et taxes.

S'agissant des dépenses de fluides (eau, électricité, gaz/chauffage, combustibles, carburant), elles sont estimées à 1772K€, une proposition en retrait par rapport aux estimations pour 2024. Cette proposition table sur une stabilisation des prix de l'énergie. Pour mémoire, l'ensemble des fluides représentait autour de 1400K€ par an avant la forte poussée inflationniste de 2022 (3150K€).

Le festival Vivacité verra son budget revu à la hausse (+60K€). Pour mémoire, les dépenses prises en charge ici concernent le financement des compagnies et de leurs accueils, mais également les dépenses de logistique et de sécurité. Les dépenses du personnel mobilisé en dehors de ses horaires habituels de travail sont valorisées dans le chapitre dédié aux dépenses de personnel.

Parmi les autres dépenses nouvelles, il est à noter que, dans le cadre de sa politique environnementale, la Ville souhaite formaliser son conseil des mobilités (+13K€). L'ensemble des actions mises en œuvre en 2024 (soutien aux jardins partagés, sensibilisation du grand public seront par ailleurs reconduites.

Ainsi, les postes de dépenses en 2025 seront les suivant:

- les fluides : 1772K€ ;
- les denrées alimentaires : 1082K€ (en hausse de +45K€ suite aux revalorisations successives des denrées) ;
- des dépenses de fournitures (administratives, scolaires, culturelles, techniques, en petit équipement) à hauteur de 1 341K€ (dont 194K€ au titre des fournitures servant aux travaux d'investissement effectués en régie);
- les contrats de prestation, les locations et charges pour 1410K€, dont la location de l'école provisoire sur une année pleine
- des dépenses d'entretien, de maintenance et d'assurance à hauteur de 1742K€
- les dépenses d'affranchissement et de télécommunication pour 180K€ ;
- les dépenses d'assurances, qui demeurent plus élevées que précédemment en raison des difficultés pour les communes désormais à assurer leurs biens contre les dommages
- les autres frais, parmi lesquels les tiers engagés dans le cadre des animations de la Ville, pour 1472K€.

## **Les charges de personnel – Chapitre 012 : 24 390 723,00 €**

Ce chapitre regroupe les comptes 621, 64, 631 et 633 comprenant les rémunérations proprement dites et les charges sociales et fiscales liées à la rémunération.

Pour 2025, les frais de dépenses de personnel sont évaluées à 24 390 723,00 € pour tenir compte de :

- Effet année pleine de l'augmentation du SMIC (2%) au 1<sup>er</sup> novembre 2024 ;
- ½ année d'une possible augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> juillet 2025 évaluée à 1,5%
- Augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL : le taux de la cotisation est augmenté de 3 points ; la part patronale devrait être de 35,65% (contre 31,65% précédemment) pour un surcoût de 515 800 € ;
- Retour au taux de cotisation URSSAF initial (9,88 %) après la baisse de 1 point du taux de cotisation à l'URSSAF au titre de l'année 2024 : surcoût de 133 535 € ;
- Augmentation du montant de la participation employeur pour la cotisation des agents à la Complémentaire Prévoyance MNT : + 6 840€ ;



- Provision de 50 000 € pour la rémunération des secrétaires de bureau en cas de consultation électorale ;
- Coût des avancements d'échelon 2025 : 10 avancements pour les agents de catégorie A, 27 de catégorie B et 94 de catégorie C soit 66 912 € ;
- Coût des avancements de grade (17 avancements en catégorie C) et promotions internes (1 vers la catégorie B et 2 en C) soit 7 920 € ;
- La cotisation CNAS (organisme de prestations sociales) : 118 992 € (soit surcoût de 7 000 € dû à l'augmentation de la cotisation annuelle/ agent)
- Assurance statutaire du personnel (Willis Tower Watson) : 413 346 € de cotisation annuelle (372 638 € en 2024)

Il n'a pas été prévu de nouvelle augmentation du point d'indice dans la construction du budget 2025 compte tenu de l'absence d'annonce gouvernementale à ce sujet, mais une hypothèse concernant le SMIC a été envisagée (+1,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2025).

A contrario, il est confirmé la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie de 100% à 90% pendant les trois premiers mois pour les agents publics.

### **Les atténuations de produits – Chapitre 014 : 10 000,00€**

Ce chapitre retrace les prélèvements sur recettes.

Il s'agit par exemple des sommes dues au titre du fonds de péréquation intercommunal et qui sont automatiquement prélevées sur le montant reversé par la métropole (cf. plus haut). Ce chapitre n'a pas connu d'exécution en 2024. C'est également sur dans ce chapitre que figureraient les sommes prélevées par l'Etat dans le cadre du dispositif de lissage conjoncturel voté dans la loi de finances pour 2025

### **Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 3 889 396,00€**

Ce poste regroupe les dépenses relatives aux subventions versées et aux indemnités des élus.

Les subventions de fonctionnement aux associations (compte 6574) sont estimées à 1928 K€. La subvention au C.C.A.S. a été estimée à 1500 K€.

### **Les charges financières – Chapitre 66 : 460 000,00 €**

Ce chapitre retrace les intérêts des emprunts. Il est en hausse en 2024 avec l'évolution à la hausse des taux d'intérêt. La Ville reste cependant peu exposée en raison de la part importante des emprunts souscrits à taux fixe.

### **Les charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 68 000,00€**

Le chapitre 67 est constitué de dépenses n'ayant pas de caractère répétitif. A titre d'exemple, il comprend d'éventuels intérêts moratoires sur marchés, des opérations d'annulation de titres sur exercices antérieurs, des subventions exceptionnelles.

Une somme de 30 000€ vise à faire face aux éventuelles opérations de gestion pouvant se déclarer dans l'année (ex : annulation de titre de recette sur exercice antérieur).

Une somme de 38000€ est inscrite : elle correspond à un trop perçu de taxe sur la consommation finale d'électricité qu'il conviendra de rembourser à terme.

**Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 042 Dépenses : 2 650 000,00 € - Recettes : 430 600,00 €**

Elles regroupent les dotations aux amortissements ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie. Il s'agit d'opérations comptables qui trouvent leur contrepartie en investissement.

**Virement à la section d'investissement – Chapitre 023 : 8 768 327,55 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### **Les dépenses d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 12 640 163 €**

##### Les autorisations de programme votée par opération : 9 616 357€

###### *L'autorisation 2019-01 Travaux d'amélioration de la sécurité incendie de l'Hôtel de ville*

L'année 2025 permettra de clôturer l'opération de mise en sécurité incendie. Au titre de l'autorisation de programme, l'inscription pour 2024 est estimée à 377 651€.

###### *2019-02 Requalification de l'espace Marcel Lods*

S'agissant des écoles Franklin et Raspail, la consultation des entreprises a eu lieu en début d'année, les travaux débiteront donc prochainement. Une dépense de 7 507 326€ est anticipée sur 2025

S'agissant du parc, à l'issue de l'élaboration du plan guide sur l'ensemble du parc, la maîtrise d'œuvre écrira les pièces de marché concernant la première phase des travaux du parc : les abords de l'école Franklin Raspail. Une dépense de 557 088€ est attendue en 2025.

S'agissant des écoles Renan Michelet, Michelet Maternelle et du gymnase, le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'approfondissement des études est attendue. Une dépense de 619 584 est attendue sur l'exercice.

Des travaux complémentaires au sein de l'école provisoire sont estimés à 112 740€.

Enfin, une enveloppe de 165 807 € est fléchée pour prendre en charge des dépenses diverses, principalement la rémunération du prestataire Rouen Normandie Aménagement qui assiste désormais la Ville dans cette opération d'ampleur.

Au titre de 2025, le montant des dépenses inscrit au budget est de 8 962 545€. Ce besoin pourra évoluer en cours d'année en fonction des résultats des consultations lancées.

###### *2019-03 Réaménagement du stade Jean Adret*

Les travaux de construction d'un abri pour les terrains de pétanque et de boule ont débuté fin 2024 et sont sur le point de se terminer : les factures seront à prendre en charge sur 2025. Une somme complémentaire de 28K€ a été estimée nécessaire afin de finaliser l'opération. Au titre de 2025, 232 008€ seront inscrits au budget pour clôturer l'opération.

###### *2019-04 Réhabilitation énergétique de la salle des sports Aimée Lallement*

Les travaux sont achevés, il demeure à compléter les achats de matériels pour clôturer l'opération : 44 153€ sont inscrits au BP2025 au titre de cette opération.

##### Les nouvelles opérations d'équipement : 3 023 806 €

Ces opérations constituent les dépenses d'équipement brut (études, acquisitions et travaux). Les nouvelles dépenses inscrites en 2025 s'élèvent à 3 023 806€ auxquelles il convient d'ajouter 285 600€ de travaux qui seront effectués en régie par les services de la Ville, soit un total de 3 309 406 €.

Parmi les nouvelles opérations pour 2025 :

- 553K€ dans l'entretien des bâtiments communaux
- 114K€ à destination des équipements culturels

- 497K€ à destination des équipements scolaires autres que ceux de l'espace Lods, et notamment l'école Buisson élémentaire où un abri vélo sera construit en lien avec l'éducation nationale et où l'aire de jeux de la cour sera remplacée ;
- 120K€ au titre des équipements de la jeunesse et la petite enfance, avec des travaux à la base nature Sapinière ;
- 263K€ pour les installations sportives, principalement au stade, avec notamment la poursuite des travaux sur les chéneaux des terrains de tennis couverts ;
- 588K€ à destination des espaces verts et du cimetière,
- 556K€ au titre des dépenses informatiques, dont la mise en œuvre de la première phase du plan informatique dans les écoles
- 110K€ d'achat de matériel à destination de la cuisine centrale et des offices
- 172K€ afin de renouveler le parc des véhicules
- 50K€ au titre des dépenses de sécurité et de sûreté.

### **Les subventions d'investissement – Chapitre 204 : 71 000,00 €**

Ce chapitre retrace les versements de subventions d'investissement versées mais également les participations financières à des conventions foncières avec des bailleurs sociaux.

Pour 2024, il est anticipé le versement de subventions d'investissement à plusieurs associations pour l'achat d'équipement, à hauteur de 71K€.

### **Les restes à réaliser des opérations d'équipement – Chapitres 20, 204, 21 et 23 : 1 518 271,57€**

Ces opérations ont été engagées juridiquement mais sont encore en cours d'exécution et ne sont pas soldées. Il s'agit principalement de travaux (ex les factures non parvenues au 31/12) mais il peut également s'agir de matériel dont la livraison et la facture afférente est toujours attendue (ex : l'achat de véhicules) ou encore de subventions d'investissement restant à verser. Les crédits mobilisés au titre des autorisations de programme ne figurent pas ici.

Au total en 2024, le montant total des opérations d'équipement inscrites sera de 13 996 367€, auxquels il convient d'ajouter les 285 600€ de travaux en régie, soit 14 281 967€.

Parmi ces dépenses, 63 %, soit 8858K€ participent de la politique Sotteville Engagée (ex: Citergie), selon la répartition suivante :

Patrimoine et énergie	Biodiversité et santé environnement	Mobilité	Implication citoyenne et partenariale
8 130 198	575 000€	150 000 €	3 000 €

### **Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 2 130 000,00 €**

Ce chapitre retrace le montant du remboursement en capital de la dette. Le montant inscrit au budget prend en compte une estimation du remboursement en capital du nouvel emprunt qui sera contracté en cours d'exercice.

### **Les participations- Chapitre 26 : 70 100,00€**

Il s'agit notamment des prises de capital dans des sociétés.

Pour 2025, le dernier versement au capital de l'Agence France Locale est attendu pour 70 100€.

### **Les autres immobilisations financières – Chapitre 27 : 55 000,00€**

Il s'agit des cautionnements déposés dans le cadre des dossiers d'acquisitions de propriété en l'état d'abandon manifeste. Un dossier en cours pourrait nécessiter un cautionnement à hauteur de 38 000€.

### **Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45411 : 21 300,00 € en dépenses**

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défaillants. Les travaux pris en charges font ensuite l'objet de titre de recouvrement à l'encontre du propriétaire devenu débiteur.

## **Le solde d'exécution de la section d'investissement de 2024 reporté – chapitre 001 – 3 749 105,75 €**

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

### **Virement depuis la section de fonctionnement – Chapitre 021 : 8 768 327,55 €**

#### **Cessions – Chapitre 024 : 332 000,00€**

Les projets de cession de patrimoine sont inscrits budgétairement en recette d'investissement au présent chapitre. C'est un chapitre budgétaire qui ne connaît pas d'exécution : lorsqu'elles se réalisent, les cessions sont inscrites au compte 775 (au chapitre 77).

Pour 2025, trois cessions sont attendues :

- Le 99 rue Pierre Corneille, 14 et 16 rue Gaston Contremoulins, pour 292 000,00 € ;
- Le fonds de commerce 7 place des Martyrs de la Résistance, pour 40 000,00 € ;

#### **Les dotations, fonds divers et réserves – Chapitre 10 : 2 018 925,75 € :**

Les recettes sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, le cas échéant, et du FCTVA, estimé 630 000,00€.

Dans le cadre de l'affectation du résultat 2024, la part du résultat de fonctionnement 2024 affectée à l'investissement pour financer le besoin de financement de la section d'investissement en 2024, c'est-à-dire les « excédents capitalisés », s'élève à 1 388 925,75 €.

#### **Les subventions d'équipement – Chapitre 13 : 1 690 014,50 € au BP ; 1 378 451,57 € en RAR**

Ce chapitre représente les subventions dont l'accord de principe est obtenu dans l'année et dont le versement effectif des fonds est attendu avant le 31 décembre 2025.

Les accords de principe enregistrés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont généralement déjà enregistrés au titre des restes à réaliser : ils diminueront au fur à mesure des versements reçus/des réalisations. Ils participent déjà à l'équilibre budgétaire.

La somme inscrite au budget déroge au principe général rappelé ci-dessus et correspond au 50% du montant du fonds vert obtenu en 2023 pour les travaux des écoles Franklin et Raspail dans le cadre de la requalification de l'espace Lods.

Il n'est à ce stade pas connu d'autre subvention nouvelle dont le versement serait effectué dans ces délais. La Ville a d'ores et déjà déposé plusieurs dossiers qui sont encore en cours d'instruction ; à défaut d'accord dûment notifié, ils ne font pas l'objet d'une inscription dans le cadre de ce budget.

**Les restes à réaliser : 1 378 451,57 € :**

Les restes à réaliser de subvention s'élèvent à 1 378 451,57 € et se décomposent ainsi :

Opération	Organisme	Montant
Rénovation de la salle des sports Aimée Lallement (ex gymnase Buisson)	ADEME	8 560,00 €
	AGENCE NATIONALE DU SPORT	250 000,00 €
	CONSEIL REGIONAL HTE NORMANDIE	239 920,00 €
Sécurité incendie de l'Hôtel de Ville	PREFECTURE DE REGION NORMANDIE	496 253,81 €
Végétalisation des cours Rostand	PREFECTURE DE REGION NORMANDIE	177 322,76 €
Végétalisation de la cour du jardin des petits	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	58 711,00 €
	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	128 321,00 €
Vidéo-protection place Calmette-Verdun	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	13 633,00 €
Aménagement de l'abris pétanque	CONSEIL GENERAL DEPARTEMENT 76	5 730,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 378 451,57 €</b>

**Les emprunts et dettes – Chapitre 16 : 3 000 000,00€ au BP ; 2 500 000 en RAR**

Un emprunt sera réalisé en 2025 à hauteur de 3 000 000 €. L'emprunt étant supérieure au capital remboursé dans l'année (2130K€), la collectivité s'endettera à hauteur de la différence (soit 870K€)

Un emprunt a été mobilisé en 2024 mais les fonds n'ont pas été versés au 31/12/2024 d'où son inscription en restes à réaliser.

**Les autres immobilisations financières– Compte 27 – 130 860,00 €**

Il s'agit pour partie de la quote-part de remboursement de capital de dette que la Métropole reverse à la commune suite aux transferts de compétences, mais également des recettes liées aux opérations de consignations.

**Les opérations pour compte de tiers – Chapitre 45412 : 21 300,00 en recettes**

Il s'agit des travaux opérés en lieu et place des propriétaires défailants contre lesquels la Ville se retourne à l'issue de l'opération.

**Les opérations de transferts entre sections – Chapitre 040 Dépenses : 430 600,00 € - Recettes : 2 650 000,00 €**

Comme indiqué précédemment, ces opérations comptables sont la contrepartie du chapitre 042 de de la section de fonctionnement. Elles regroupent les dotations aux amortissements, les provisions, ainsi que la neutralisation des différentes cessions et du coût des fournitures relatif aux travaux en régie.

## **Les opérations de patrimoniales – Chapitre 041 : 700 000,00€ en dépenses et en recettes**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations semi-budgétaires internes à la section d'investissement. Il retrace des opérations comptables liées au patrimoine, telles que le changement d'imputation des immobilisations, les subventions versées (ou reçues) à l'euro symbolique, etc. Les opérations concernées sont nécessairement équilibrées en recettes et en dépense et n'entraîne pas de mouvement de flux financier.



## EQUILIBRE DU BUDGET 2025

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent de fonctionnement 2024 reporté	8 591 551,55 €
Recettes 2025	40 645 890,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>49 237 441,55 €</b>
Dépenses 2025	40 469 114,00 €
<i>Solde et virement à la section d'investissement (023)</i>	<i>8 768 327,55 €</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>	<b>49 237 441,55 €</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Restes à réaliser Recettes 2024	3 878 451,57 €
Excédents capitalisés visant à financer le besoin de financement 2024 (compte 1068)	1 388 925,75 €
Recettes 2025 (dont virement depuis la section de fonctionnement)	17 924 302,05 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>23 191 679,37 €</b>
Restes à réaliser Dépenses 2024	1 518 271,57 €
Solde d'exécution d'investissement 2024	-3 749 105,75 €
Dépenses 2025	16 073 963,20 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>21 341 340,52 €</b>